

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 21 février 2008

CG 08/1^{ère}/I-18

**PROGRAMME DE TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN
SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER BATI**

Notre première session plénière est l'occasion, chaque année, de faire le point sur notre patrimoine immobilier bâti et sur les programmes de travaux relatifs à son entretien.

A ce titre, je vous sou mets aujourd'hui, et pour l'exercice 2008, un programme global de **612 000 €** comme précisé ci-après.

I. TRAVAUX A L'HOTEL DU DEPARTEMENT :

Pour l'Hôtel du Département et pour faire face à divers imprévus sur les zones non encore affectées par les travaux de restructuration, je vous propose un crédit de 5 000 € à ratifier sur l'article 231311 – sous-fonction 0202.

**II. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS AUX CASERNES DE
GENDARMERIE :**

● **Beaumont de Lomagne :**

Lors de notre séance du 16 novembre 2007, consacrée à la DM2, nous avons examiné la reconstruction de l'une des deux unités logements de la gendarmerie de Beaumont de Lomagne et, pour ce faire, décidé de confier la réalisation de cette opération à Tarn et Garonne Habitat en lui transférant le terrain nécessaire.

La contenance de celui-ci est désormais déterminée : 829 m2, à détacher de la parcelle AC 199, dont nous gardons la propriété et sur laquelle nous consentons une servitude afin que la surface détachée ne soit pas enclavée et puisse déboucher sur l'avenue.

Les droits réels immobiliers attachés à ces 829 m2 sont transférés à Tarn et Garonne Habitat pour 1 €, le bail emphytéotique a été rédigé.

Nous allons, bien entendu, travailler avec l'opérateur pour finaliser cette réalisation, puisque nous avons décidé de participer à l'équilibre financier de l'opération, si cela s'avère nécessaire.

S'agissant de l'entretien des autres casernes de gendarmerie, je vous propose un crédit de 155 000 € dont 83 000 € pour la part investissement, à ratifier sur l'article 231318 – sous-fonction 11, et 72 000 € pour la part fonctionnement, à ratifier sur l'article 61522 – sous-fonction 11.

III. TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES BATIMENTS AFFECTES A LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE :

- **Pôles sociaux :**

a) Concernant le **pôle de Négrepelisse**, pour lequel nous avons déjà adopté une autorisation de programme de **678 528 € sur l'article 2384 – sous-fonction 48**, un crédit de paiement de **200 000 €** vient compléter les **350 000 €** inscrits au titre de 2007. Les travaux correspondants viennent de débiter

Je vous propose de ratifier sur l'article précité un crédit de paiement supplémentaire de **200 000 €**.

b) Pour ce qui est du **pôle de Moissac**, dont nous avons approuvé le programme fonctionnel et architectural lors de notre réunion du 16 novembre 2007, je vais lancer une consultation pour choisir l'architecte qui assurera la maîtrise d'oeuvre de ces travaux.

L'autorisation de programme correspondante et les crédits de paiement afférents vous seront proposés lors de notre DM 1.

c) S'agissant de nos **autres pôles**, je vous propose quelques petits travaux pour un montant de **20 000 €** à ratifier sur **l'article 231313 – sous-fonction 48**.

- **Bâtiments de la Solidarité Départementale :**

Après négociation avec les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, des déménagements viendront changer la configuration du bâtiment abritant la Direction de la Solidarité Départementale et la Maison du Handicap. A l'occasion de notre DM1, je vous proposerai les conséquences spatiales et financières de ces modifications.

Au titre de ce budget, un crédit de **5 000 €** à imputer sur **l'article 231313 – sous-fonction 50**, vous est proposé au titre des imprévus.

IV. TRAVAUX SUR LES BATIMENTS AFFECTES AUX SUBDIVISIONS DEPARTEMENTALES :

Après les casernes de gendarmerie et les centres médico-sociaux je vous propose pour les années à venir, une remise aux normes des subdivisions et antennes d'exploitation afin de doter nos services d'un outil de travail de qualité. A cet effet, un premier crédit de **130 000 €**, vous est proposé sur **l'article 231318 – sous-fonction 621**.

Par ailleurs, pour la construction de l'antenne départementale de Beaumont de Lomagne, programmée dans le cadre du BP 2007, des travaux supplémentaires sont à prendre en compte et je vous propose d'augmenter l'autorisation de programme de **31 500 €**. Les crédits correspondants à l'article **231318 – sous-fonction 621**.

V. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS AUX AUTRES BATIMENTS :

a) Médiathèque Départementale :

Pour l'entretien général de ce bâtiment, je vous propose un crédit de **17 000 €** à ratifier sur **l'article 231314 – sous-fonction 313**.

b) Archives Départementales :

Pour l'entretien général de ce bâtiment, je vous propose un crédit de **19 000 €** à ratifier sur **l'article 231314 – sous-fonction 315**.

c) Bâtiments annexes de l'Abbaye Belleperche

Pour l'entretien général de ces bâtiments, je vous propose un crédit de **5 000 €** à ratifier sur **l'article 231314 – sous-fonction 312**.

d) Pépinière NOVALIA :

Pour l'entretien de ce bâtiment, je vous propose un crédit de **20 000 €** à ratifier sur **l'article 231318 – sous-fonction 91**.

e) Autres bâtiments

Pour les autres bâtiments, je vous propose un crédit de **6 000 €** à ratifier sur **l'article 231318 – sous-fonction 0202**

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions, et m'autoriser à signer le bail emphytéotique avec Tarn et Garonne Habitat pour que cet opérateur réalise la reconstruction d'une unité logement pour la gendarmerie de Beaumont de Lomagne.

* * *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

I-Travaux à l'Hôtel du département

- Adopte une autorisation de programme de 5 000 € et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231311, sous-fonction 0202 du budget départemental ;

II- Travaux de grosses réparations aux casernes de gendarmerie

- Adopte une autorisation de programme de 83 000 € pour la part investissement et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231318, sous-fonction 11 ;
- Ratifie un crédit de 72 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 11 du budget départemental ;

Brigade	Travaux	Investissement	Fonctionnement
Auvillar	• Mise en place d'un double vitrage • Réfection encadrements fenêtres et remplacement des volets	3 000 €	11 000 €
Beaumont de Lomagne	• Mise en place d'un double vitrage	3 000 €	
Bourg de visa	• Remplacement portail entrée cours		4 000 €
Bruniquel	• Mise en place d'un double vitrage	3 000 €	
Caussade	• Mise aux normes des cellules (cuvettes, aération, serrure) • Mise aux normes du portail • Peinture cage d'escalier	6 000 € 1 700 €	4 000 €
Grisolles	• Mise en place des appareils lumineux des bureaux	5 000 €	
Lafrançaise	• Reprise des appuis des balcons		12 000 €

Brigade	Travaux	Investissement	Fonctionnement
Lavit de Lomagne	• Mise en place d'une VMC • Remplacement des chaudières vétustes • Remplacement de l'isolation des combles • Remplacement porte de garage + porte entrée côté logement • Rehausse faïence autour des baignoires	5 000 € 10 000 €	4 000 € 2 000 € 2 000 €
Molières	• Remplacement du portail d'entrée + grillage		3 000 €
Monclar de Quercy	• Remplacement du portail d'entrée		3 000 €
Saint Nicolas de la Grave	• Mise en place d'une VMC	5 000 €	
Saint Nicolas de la grave	• Remplacement de l'isolation des combles • Remplacement de la porte du garage		4 000 € 2 500 €
Saint Antonin	• Réfection clôture côté rue		2 000 €
Noble Val	• Remaniement couverture + démoussage		5 000 €
Valence d'Agen	• Automatisation du portail	4 000 €	
Verdun sur Garonne	• Mise en place d'un double vitrage • Mise aux normes des cellules (cuvettes, aération, serrure) • Remplacement de la porte du garage	3 000 € 6 000 €	3 000 €
Diverses brigades	• Remplacement des portes de placards (1ère tranche) • Remplacement des revêtements des sols plastiques	7 500 € 10 000 €	
Imprévus		10 800 €	10 500 €
TOTAL		83 000 €	72 000 €

Beaumont de Lomagne

- Décide de transférer à Tarn-et-Garonne Habitat pour 1 € symbolique, conformément à la délibération du 16 novembre 2007 le terrain nécessaire à la reconstruction de l'une des deux unités logements de la gendarmerie : 829 m², à détacher de la parcelle AC 199 dont le département garde la propriété et sur laquelle il consent une servitude afin que la surface détachée ne soit pas enclavée et puisse déboucher sur l'avenue ;

- Approuve et autorise à cet effet Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le bail emphytéotique avec Tarn-et-Garonne Habitat en vue de la reconstruction d'une unité logement de la gendarmerie de Beaumont-de-Lomagne.

III- Travaux d'entretien sur les bâtiments affectés à la Solidarité départementale

Pôle social de Négrepelisse

- Ratifie un crédit de paiement complémentaire de 200 000 € à l'article 2384, sous-fonction 48 du budget départemental ;

Pôle social de Moissac

- L'autorisation de programme correspondante et les crédits de paiement y afférents seront proposés lors de la DM 1 ;

Autres pôles sociaux

- Adopte une autorisation de programme de 20 000 € pour faire face à de petits travaux et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231313, sous-fonction 48 du budget départemental :

Pôle de Montauban-Labat	• Toiture, zinguerie	12 000 €
Pôle de Caussade	• Mise aux normes électriques	4 400 €
Imprévus		3 600 €
TOTAL		20 000 €

Bâtiments de la direction de la solidarité départementale

- Adopte une autorisation de programme de 5 000 € au titre des imprévus, à imputer à l'article 231313, sous-fonction 50 du budget départemental ;

IV- Travaux sur les bâtiments affectés aux subdivisions départementales

- Adopte une autorisation de programme de 130 000 € pour la remise aux normes des subdivisions et antennes d'exploitation et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231318, sous-fonction 621 du budget départemental ;

Subdivision départementale de Castelsarrasin	<i>Antenne de Lafrançaise</i> • Mise aux normes	22 000 €
	<i>Antenne de Montech</i> • Mise aux normes	22 000 €
Subdivision départementale de Lauzerte	<i>Subdivision de Lauzerte</i> • Silo à sel • Bâche à sel	15 000 € 3 000 €
	<i>Antenne de Montaigu-de-Quercy</i> • Mur mitoyen	2 500 €
Subdivision départementale de Saint-Antonin-Noble-Val	<i>Subdivision de Saint-Antonin-Noble-Val</i> • Menuiseries (2ème tranche)	6 500 €
Subdivision départementale de Valence d'Agen	<i>Subdivision de Valence-d'Agen</i> • Réfection des sols	3 500 €
	<i>Antenne de Lavit-de-Lomagne</i> • Réfection de la toiture	20 000 €
Subdivision départementale de Verdun-sur-Garonne	<i>Subdivision de Verdun-sur-Garonne</i> • Travaux d'isolation	15 500 €
DSTA 13 rue du Dr Labat à Montauban	• 1 sol	1 200 €
	• Isolation des combles	4 000 €
	• Automatismes du portail	4 000 €
Imprévus		10 800 €
TOTAL		130 000 €

- Adopte l'augmentation d'une autorisation de programme de 31 500 € pour la prise en compte des travaux supplémentaires liées à la construction de l'antenne départementale de Beaumont-de-Lomagne, programmée dans le cadre du BP 2007, et ratifie les crédits correspondants à l'article 231318, sous-fonction 621 du budget départemental :

Subdivision départementale de Verdun-sur-Garonne	<i>Antenne de Beaumont-de-Lomagne</i>	
	• Electricité	15 000 €
	• Climatisation	9 000 €
	• Alarme	7 500 €
TOTAL		31 500 €

V- Travaux de grosses réparations aux autres bâtiments

Médiathèque départementale

- Adopte une autorisation de programme de 17 000 € pour l'entretien général de ce bâtiment, et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231314, sous-fonction 313 du budget départemental :

• Climatisation du magasin	8 000 €
• Réaménagement du placard audio	1 000 €
• Eclairage du magasin	4 000 €
• Imprévus	4 000 €
TOTAL	17 000 €

Archives départementales

- Adopte une autorisation de programme de 19 000 € pour l'entretien général de ce bâtiment, et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231314, sous-fonction 315 du budget départemental :

• Réfection armoire électrique	9 000 €
• Toiture, zinguerie (2ème tranche)	5 000 €
• Imprévus	5 000 €
TOTAL	19 000 €

Bâtiments annexes de l'abbaye Belleperche

- Adopte une autorisation de programme de 5 000 € pour l'entretien général de ces bâtiments, et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231314, sous-fonction 312 du budget départemental :

• Réfection du portail	2 000 €
• Imprévus	3 000 €
TOTAL	5 000 €

Pépinière NOVALIA

- Adopte une autorisation de programme de 20 000 € pour l'entretien de ce bâtiment, et ratifie le crédit correspondant à l'article 231318, sous-fonction 91 du budget départemental :

• Peinture parking	4 000 €
• Mise en place de boîtes à lettres	1 000 €
• Alarme groupe 4	5 000 €
• Climatisation baie de brassage	2 500 €
• renforcement serrurerie	4 000 €
• Imprévus	3 500 €
TOTAL	20 000 €

Autres bâtiments

- Adopte une autorisation de programme de 6 000 € pour les autres bâtiments, et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231318, sous-fonction 0202 du budget départemental :

Service des transports	• Remplacement des gardes corps	4 000 €
Imprévus		2 000 €
TOTAL		6 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,